

Avancements de grade

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission n° 1		
Avis de la commission		Validation du Vice-Président
Séance du 21/11/05	Favorable	Le 6/12/05

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2006

Il est proposé de créer les grades correspondants, de modifier la liste des emplois permanents pour les grades suivants :

- Ingénieur en chef de classe normale
- Rédacteur Chef
- Technicien supérieur chef
- Agent de maîtrise principal
- Agent de salubrité qualifié

et de supprimer en parallèle les grades de :

- Ingénieur principal
- Rédacteur
- Technicien supérieur principal
- Agent de maîtrise qualifié
- Agent de salubrité

La nomination des agents sur ces nouveaux grades est conditionnée à l'avis positif des Commissions Administratives Paritaires compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2006.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- **de créer les postes énumérés ci-dessus,**
- **de supprimer les anciens postes,**
- **de transformer la liste des emplois permanents correspondants.**

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Le Président

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0